

## Accord de sortie de crise

### Après les efforts, partageons les fruits !

Le + syndical

Lundi 18 octobre 2021

L'accord ATA qui a permis de sauver 10 000 emplois dans nos établissements français arrive à échéance fin décembre. **La Direction a ouvert des négociations sur un accord de sortie de crise** dans le but de prolonger une grande partie des mesures de modération salariale afin de préserver l'emploi dans les sociétés encore fortement impactées, tout en faisant les investissements nécessaires notamment en termes de R&T et d'embauches pour préparer l'avenir.

**Pour la CFE-CGC**, la situation critique qui prévalait en juin 2020, a heureusement évolué, le transport aérien redécolle, Airbus et Boeing vont doubler leurs cadences cumulées de monocouloirs.

**La charge revient dès 2022 dans la plupart des entreprises du Groupe.**

**Après les efforts, il est temps de partager les fruits de la reprise !**

## Objectifs CFE-CGC :

### ➤ **Priorité au pouvoir d'achat !**

Par rapport à l'accord ATA, **la CFE-CGC a obtenu le triplement du budget NAO pour 2022 :**

**NAO 2021 : 1% spécifique**

**NAO 2022  
3% dont 0.2% spécifiques**

**Il nous reste à améliorer le cadrage minimum pour nos collègues des entreprises en difficulté.**

### ➤ **Maintien de l'emploi et + de 2000 embauches**

Sur l'emploi, suite aux demandes des organisations syndicales, la Direction est prête à s'engager :

- **Compensation intégrale des départs en 2022 et 2023**
- **+ 1000 postes aux effectifs de 2022**
- **+ 1000 postes aux effectifs de 2023**
- **Rétablissement de l'effectif France de 2019 en 2025**

Nous accueillons ces engagements avec satisfaction, **nous attendons toutefois un engagement jusqu'en 2025 sur l'absence de PSE dans tout le Groupe, pour protéger nos collègues des entreprises les plus en difficulté.**

## ➤ 2022, partage équitable des fruits

L'accord ATA s'est conclu sur un compromis équitable Dividendes / Participation + Intéressement

### Actionnaires

ATA 2021  
Dividendes  
0.43 € / action



### Salariés

ATA 2021  
Participation +  
Intéressement 4%

Pour l'Accord de Sortie de Crise, nous voulons garder la même équité :

**Si en 2022 le dividende des actionnaires double,  
Participation + Intéressement doit doubler pour les salariés.**

### Actionnaires

2022  
Si Dividendes  
0.86 € / action\*  
\* à titre d'exemple



### Salariés

2022  
Alors Participation +  
Intéressement 8%

## ➤ 2023, rémunération libérée !

La Direction veut nous imposer un maintien de la modération des rémunérations pour 2023.

Compte tenu de la forte reprise attendue en 2022, la CFE-CGC demande la levée de toutes les restrictions :

**Pas de PASS Rémunération en 2023 !**

## ➤ En conclusion :

L'an dernier, en pleine crise, nous nous sommes faits confiance en signant l'accord ATA et nous avons eu raison, puisqu'ensemble nous avons sauvé 10 000 emplois.

**C'est ce même esprit d'équité et de transparence que nous devons imprimer dans l'Accord de Sortie de Crise pour partager tous, salariés, directions et actionnaires, les fruits de la reprise.**

**Equité + transparence = confiance**

